



VILLE DE LAMBERSART

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 25/09/2024 
ID : 059-215903287-20240925-D20240262-CC

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics
NV/JM/PD/ N° 20240262

Le Maire de la Commune de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 ayant pour objet de préciser la délégation du Conseil Municipal au Maire des dispositions de l'article L.2122-22 alinéas 21°, 22° et 27° du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2023P00192 du 31 mars 2023 donnant délégation à Madame Héloïse GERBER, Adjointe au Maire,

Vu l'accord-cadre N°2024PA21 conclu en date du 03 septembre 2024 pour l'accord-cadre de fourniture et de pose d'aires de jeux,

Vu l'avenant n° 1 en cours de notification pour le changement de comptable public,

Considérant la nécessité de confier un avenant n°2 à la société IDVERDE Agence de Mouchin, titulaire de l'accord-cadre de fourniture et de pose d'aires de jeux,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : De signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre passé en procédure adaptée avec la société IDVERDE Agence de Mouchin sise 276 route de Saint-Amand à MOUCHIN (59310) pour la fourniture et la pose d'aires de jeux. Cet avenant a pour objet la suppression de la retenue de garantie.

ARTICLE 2^{ÈME} : L'article 3 relatif à la retenue de garantie de la partie 3 « Prix et modalités de paiement » du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) est supprimé pour ce marché. La retenue de garantie ne s'applique pas sur la facturation. L'avenant n°2 n'a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3^{ÈME} : Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services de la Commune et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, le 25 SEPT 2024



Pour le Maire
Adjointe Déléguée


Héloïse GERBER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240262
Objet :	Avenant n°2 à l'accord cadre passé en procédure adaptée avec la société IDVERDE, pour la fourniture et la pose d'aires de jeux. Cet avenant a pour objet la suppression de la retenue de garantie.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215903287-20240925-D20240262-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20240925-D20240262-CC-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240262.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240925-D20240262-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	286.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 septembre 2024 à 10h46min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 septembre 2024 à 10h46min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 septembre 2024 à 10h46min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 septembre 2024 à 11h18min17s	Reçu par le MI le 2024-09-25